

Loi

Générale

modern

Loi n° 177/AN/25/9ème L portant ratification du protocole à la Charte Africaine de Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Personnes Handicapées en Afrique.

n° 177/AN/25/9ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
18 septembre 2025

Numéro JO
n° 13 du 15/07/2025

Date du numéro
15 juillet 2025

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT* VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°151/AN/22/8ème L du 18 juillet 2022 abrogeant et remplaçant les dispositions de la Loi n°207/AN/17/7ème L relative à la promotion et à la protection des droits des personnes à besoins spéciaux. **VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel **VU** Le Décret n°2025-082/PRE du 01 avril 2025 portant nomination du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Porte-parole du Gouvernement

VU La Circulaire n°104/PAN du 29/06/2025 portant convocation de l'Assemblée nationale en séance publique

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 Mai 2025. A ADOPTÉ, EN SA 4ème SEANCE PUBLIQUE DU 30/06/2025, LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La République de Djibouti ratifie le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Personnes Handicapées en Afrique.

Article 2

La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa promulgation.Fait à Djibouti, le 06 Juillet 2025

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH